

AVIVA INVESTORS FRANCE

RAPPORT ANNUEL 2018

AVIVA INVESTORS FRANCE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 17.793.700 €. Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114. Siège social : 14 rue Roquépine - 75008 PARIS 335 133 229 R.C.S. Paris

www.avivainvestors.fr

Aviva Investors France

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17.793.700 €
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-114
Siège social : 14 rue Roquépine - 75008 PARIS
335 133 229 R.C.S. PARIS

Conseil de Surveillance

Mike Craston	Président
Patrick Dixneuf	Vice-Président
Arthur Chabrol	Membre du Conseil de Surveillance
Steven Farrall	Membre du Conseil de Surveillance
Phalla Gervais	Membre du Conseil de Surveillance
Bruno de Seguins	Membre du Conseil de Surveillance

Directoire

Inès de Dinechin	Présidente du Directoire
John Dewey	Directeur Général – Membre du Directoire
Denis Lehman	Directeur Général – Membre du Directoire
Emmanuel Babinet	Membre du Directoire
Véronique Cherret	Membre du Directoire

Commissaires aux comptes

Price Waterhouse Coopers Audit	Titulaire
Patrice Morot	Suppléant



Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de la société, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Activité

1.1. Evolution des marchés financiers

Après trois années de progression, la Bourse de Paris, comme la plupart des grandes places financières mondiales, a vécu une année 2018 très difficile et agitée, enregistrant sa plus mauvaise performance depuis 2011. Les investisseurs se sont focalisés sur des risques essentiellement politiques, oubliant les fondamentaux économiques toujours solides, même si moins brillants qu'en 2017. Le Brexit, les élections puis le budget italien, le vacillement d'Angela Merkel, les "gilets jaunes" en France, et au-delà de l'Europe, les menaces protectionnistes de Donald Trump et la chute du prix du pétrole ont tous concouru à la hausse de la volatilité et à la correction des actifs risqués.

Malgré une croissance des pays développés bien au-dessus de leurs rythmes potentiels et des résultats d'entreprises en ligne avec les attentes, les actions et les actifs émergents ferment la marche d'une année noire, suivis par le crédit. Seuls le monétaire US, les obligations gouvernementales des pays occidentaux, et certaines devises refuges (yen, dollar) terminent l'année en territoire positif. Le niveau des pertes enregistrées par les actifs risqués reflète ainsi une forte poussée de l'aversion au risque des investisseurs et non leurs fondamentaux.

a. L'environnement économique

Selon les projections du Fonds Monétaire International (FMI, octobre 2018), la croissance mondiale devrait atteindre 3,7 % en 2018, mais l'expansion devient moins égale, et les risques entourant les perspectives augmentent.

Aux Etats Unis, la croissance a été dynamisée par les baisses d'impôts du début d'année 2018, malgré la poursuite de la hausse des taux de la Réserve fédérale. La croissance du PIB est attendue proche de 3% en 2018 et l'inflation devrait se maintenir au-dessus de 2%. Le taux de chômage est tombé à 3,7%, son plus bas niveau depuis plusieurs décennies.

La croissance de **la zone euro** s'est un peu ralentie en 2018, ce qui était sans doute nécessaire. Le maintien d'un rythme de croissance au-dessus de 3% aurait en effet pu conduire à une surchauffe. La dynamique devrait tout de même se maintenir au-dessus du potentiel en 2018 à 2% et 1,9% en 2019, selon le FMI.

Pour **le Japon**, le rebond de la croissance au deuxième trimestre a confirmé que la déception au premier trimestre relevait de facteurs temporaires. La prévision de croissance du FMI (octobre 2018) s'établit à 1,1% pour 2018 et 0,9% en 2019. Des risques ont toutefois émergé avec la politique protectionniste des Etats-Unis, mais la demande domestique devrait être soutenue par la hausse des salaires et l'accélération de la consommation avant les hausses des taxes.

Parmi **les pays émergents**, les perspectives de croissance deviennent plus inégales, sur fond de montée des prix du pétrole, de hausse des rendements aux États-Unis, d'une escalade des tensions commerciales et des pressions des marchés sur les monnaies de pays dont les paramètres économiques fondamentaux

s'affaiblissent. Selon le FMI, les pays émergents et les pays en développement d'Asie devraient continuer d'enregistrer de solides résultats, avec une croissance de 6,5% en 2018 et 6,3% en 2019. En Chine, la croissance devrait ralentir de 6,9% en 2017 à 6,6% en 2018 et à 6,2% en 2019.

b. Les banques centrales

L'environnement de croissance et d'inflation est en adéquation avec la fin progressive des politiques monétaires exceptionnelles menées ces dernières années.

Aux Etats-Unis, **la Réserve fédérale (Fed)** a relevé ses taux directeurs à quatre reprises en 2018. l'objectif de taux des fonds fédéraux ("fed funds") se situe désormais entre 2,25% et 2,50%, au plus haut depuis douze ans, alors que la Fed a conduit une politique de taux à zéro pendant presque huit ans pour soutenir la reprise après la crise financière.

La Banque centrale européenne (BCE) a maintenu ses taux directeurs proches de zéro pour soutenir l'économie, mais met fin à son exceptionnel programme de rachat d'actifs mené depuis mars 2015, un plan de soutien de 2.600 milliards d'euros, équivalent à 20 % du PIB de la zone euro.

La politique monétaire de la **Banque d'Angleterre (BoE)** est restée accommodante, atténuant ainsi les effets du Brexit en 2018. Elle a tout de même procédé à un relèvement de 25 points de base du taux directeur en août 2018, en raison d'une inflation supérieure à l'objectif et du dynamisme du marché du travail.

La Banque centrale japonaise (BoJ) a maintenu son programme de rachats obligataires, son objectif de taux d'intérêt à long terme autour de 0%. En raison de la faiblesse de l'inflation, la BoJ a renoncé à se donner un calendrier pour atteindre son objectif d'une inflation à 2%. Le gouverneur de la BoJ, Haruhiko Kuroda, a averti en décembre que les incertitudes économiques mondiales pouvaient peser sur l'évolution de la situation du Japon.

c. Les marchés obligataires

➤ OBLIGATIONS SOUVERAINES

L'aversion pour les actifs risqués a poussé les investisseurs vers les actifs refuges à plusieurs reprises au cours de l'année et en particulier au dernier trimestre de 2018, permettant aux marchés obligataires jugés les plus sûrs de réaliser une année positive, contre toute attente. Les obligations des Etats de la zone euro (indice JPM EMU), progressent ainsi de +1% en 2018 contre +0.4% en 2017.

Un bilan modeste qui cache des périodes de nette hausse – janvier, septembre 2018 – dans un contexte de progression de l'appétit pour le risque, de renforcement des anticipations de hausse des taux de la Fed et de remontée des anticipations d'inflation, et des périodes de fortes poussées de l'aversion au risque qui ont conduit les investisseurs vers les actifs refuge. Cela a notamment été le cas en mai et en octobre, où l'actualité a été dominée par la crise politique italienne et les tensions sur le commerce international.

Sur le marché obligataire européen, le Bund a de nouveau joué son rôle de valeur refuge dans un climat d'aversion aux actifs risqués, avec une baisse de près de 20 points de base. Le rendement de référence français, l'OAT (Obligation Assimilable au Trésor) 10 ans s'est replié de 7,5 points de base en 2018, malgré les tensions liées à l'aggravation du déficit public après les mesures prises par Emmanuel Macron pour tenter de sortir de la crise des gilets jaunes.

Si les obligations des pays « cœurs » de l'Europe ont profité de la fuite vers la qualité en 2018, la baisse des taux a été également sensible dans d'autres pays de la zone euro, tels que l'Espagne et le Portugal. Contre la tendance, le rendement de la dette 10 ans italienne a grimpé en raison des inquiétudes causées par la coalition populiste.

➤ CREDIT

L'année 2018 a marqué le retour de la volatilité sur les marchés du crédit. Les phases d'aversion au risque et les importants flux de rachats sur les marchés euro ont conduit à un écartement généralisé des

« spreads » de crédit sur l'ensemble de l'année. Les catégories les plus risquées, notations BBB (notation Standard & Poor's ou équivalent), dettes subordonnées et haut rendement ont été les plus pénalisées dans cet environnement. L'année a été aussi caractérisée par une multiplication de nouveaux risques idiosyncratiques et des avertissements sur les résultats.

Au total, l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate (obligations d'entreprises de qualité ou "investment grade" zone euro), a clôturé l'année en baisse de 1,25%, et l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Pan-European High Yield EUR (obligations à haut rendement européennes) en recul de 3,82%.

➤ INFLATION

En 2018, l'inflation globale a accéléré dans l'ensemble des pays développés, mais l'inflation sous-jacente est restée modérée. Une nouvelle fois, 2018 aura été une année décevante pour les obligations indexées sur l'inflation, avec notamment l'impact négatif de la baisse des prix du pétrole en fin d'année qui n'a pas été compensée par la perspective de hausse de salaires minimum (France, Espagne).

d. Les marchés d'actions

Malgré un environnement macroéconomique toujours solide avec une inflation maîtrisée, les marchés actions n'ont retenu en 2018 que les risques pour signer leur pire année depuis 2008, avec un indice MSCI World en baisse de 11%, sa plus mauvaise performance annuelle depuis 2008.

➤ EURO

Les Bourses européennes ont beaucoup souffert en 2018, particulièrement au quatrième trimestre. La baisse des marchés actions a sanctionné l'absence de visibilité à court terme dans un contexte économique, politique et géopolitique tendu, qui s'est traduit par une montée de l'aversion pour le risque. L'Euro Stoxx 50 affiche ainsi un repli de 12,03% avec dividendes sur l'année (-14,34% hors dividendes).

A Paris, le CAC 40 recule 8,88% avec dividendes (-10,95% hors dividendes, sa plus forte baisse depuis 2011). Le Dax allemand est repassé sous la barre des 11000 points et perd plus de 18% en 2018. Les deux indicateurs phares de la zone euro, Dax et CAC 40, terminent ainsi l'année au plus bas depuis deux ans. 2018 se profilait pourtant bien avec un consensus des analystes affichant en début d'année un bel optimisme sur les perspectives bénéficiaires et économiques en zone euro. Cependant, le ralentissement économique qui s'est matérialisé à la fin du premier semestre 2018 a pris de court les investisseurs. L'essentiel des pertes en bourse ont été enregistrées au quatrième trimestre, avec une accélération baissière en raison des craintes liées à l'impact de la guerre commerciale, aux doutes concernant le Brexit et au ralentissement inattendu de l'économie européenne. Pour autant, les entreprises de la zone ont continué à afficher des performances économiques de belle facture.

➤ ETATS-UNIS

Wall Street, qui a volé de record en record ces deux dernières années, affiche en 2018 son repli le plus marqué depuis dix ans (-6,24% pour le S&P 500 en dollar hors dividendes, -4,94% avec dividendes), pénalisée par la forte baisse des banques, sensibles à la hausse des taux, et des valeurs liées à l'énergie, dans le sillage du plongeon du pétrole. En euro, l'indicateur de référence américain affiche toutefois une performance proche de l'équilibre (-0,44% avec dividendes) qui contraste avec les fortes baisses des bourses européennes.

Les actions américaines ont pâti en début d'année des craintes liées aux perturbations du commerce mondial. A partir de juillet, les indices sont repartis fermement à la hausse. Le Dow Jones a même atteint un record historique à la clôture à 26828,39 points début octobre 2018. La fin d'année a toutefois été beaucoup plus compliquée pour les indices américains, qui ont fortement corrigé en décembre, avec une baisse de plus de 9% pour le S&P 500, son plus mauvais mois depuis février 2009. Les Bourses américaines ont été emportées par la crainte d'un ralentissement économique mondial sur fond de tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine. Dans ce contexte morose, le "shutdown", c'est-à-dire la fermeture d'une partie des administrations fédérales faute d'accord budgétaire, l'annonce de la Réserve fédérale de poursuivre la normalisation de sa politique monétaire et les critiques de Donald Trump envers la banque centrale ont amplifié l'aversion pour le risque.

➤ JAPON

A Tokyo, l'indice Nikkei, qui avait bien résisté l'essentiel de l'année, a abandonné près de 11% en décembre. Résultat, les actions japonaises accusent un repli de plus de 12% hors dividendes en 2018 (-10,66% avec

dividendes), soit leur première perte annuelle depuis 2011. La Bourse japonaise a mis un terme à sa plus longue série de hausses annuelles depuis la fin des années 1980 après avoir touché un sommet au-dessus des 24000 points début octobre.

➤ EMERGENTS

Le différend commercial entre les États-Unis et la Chine – et donc les craintes d'un impact négatif sur la croissance des économies dépendantes de leur commerce – a poussé les marchés émergents à la baisse. L'indice MSCI EM affiche un recul de 14,58% en 2018 après une hausse de 37,3% en 2017. Sur l'année, l'indice Asie-Pacifique (hors Japon) de MSCI a chuté de 16%, sa plus forte baisse depuis 2011. Les marchés chinois ont été les plus chahutés en raison des tensions commerciales.

La croissance du commerce mondial est le principal vent porteur pour les marchés émergents qui ont été les principaux bénéficiaires de l'abaissement des barrières commerciales. Les pays émergents sont désormais les plus menacés par les discours protectionnistes de Donald Trump, annonceurs d'une possible de guerre commerciale.

1.2. Evolution des actifs et des résultats

a. Les actifs sous gestion

Au 31 décembre 2018 les actifs gérés par Aviva Investors France représentent 104 milliards d'euros, en baisse de 3% par rapport à l'exercice précédent. L'actif moyen est en hausse de 1% par rapport à 2017.

Actifs	31 Décembre 2017		31 Décembre 2018		Variation Actifs fin d'année en %	Variation Actifs moyens en %
	Millions €	Nombre de portefeuil les	Millions €	Nombre de portefeuil les		
OPC Actions	8 861	21	7 807	21	-12%	7%
OPC Diversifiés	17 400	43	15 921	44	-9%	1%
OPC Obligations	7 113	26	7 067	25	-1%	7%
OPC Monétaires	5 429	4	4 713	4	-13%	-20%
FCT	1 006	3	1 027	3	2%	2%
FCPE	182	5	168	5	-8%	-2%
OPC de la Société de Gestion	39 992	102	36 337	102	-8%	0%
Mandats de gestion	81 794	53	80 899	53	-1%	-1%
OPC Actions en délégation reçue	860	1	726	1	-16%	-5%
OPC Diversifiés en délégation reçue	46	1	41	1	-11%	-1%
OPC Obligations en délégation reçue	36	2	0	0	-100%	-63%
OPC Monétaires en délégation reçue	1 627	1	1 973	1	21%	131%
OPC en délégation de gestion reçue	2 570	5	2 740	3	7%	53%
Actifs sous mandat de conseil	299	1	366	2	22%	-37%
Total Actifs sous gestion	124 654	160	120 707	160	-3%	0%
Gestion financière déléguée à un tiers ou sous mandat de conseil	600	3	610	3	2%	-28%
Total Brut Actifs sous Gestion Financière	124 054	158	120 098	157	-3%	0%
OPC AIF détenus dans les mandats	12 569	na	12 106	na	-4%	-5%

OPC nourriciers AIF	2 865	12	2 503	12	-13%	-1%
OPC nourriciers UFF	1 367	10	1 216	10	-11%	2%
Total net Actifs sous Gestion Financière	107 254	136	104 273	135	-3%	1%

b. Les performances

Au 31 décembre 2018	Sur 1 an	Sur 3 ans	Sur 5 ans	Sur 8 ans	Sur 10 ans
Nombre de fonds	47	46	44	37	30
1er Quartile	22%	56%	58%	60%	65%
1er+2ème Quartile	80%	88%	88%	85%	72%
1er+2ème+3ème Quartile	86%	96%	95%	95%	98%
1er+2ème+3ème+4ème Quartile	100%	100%	100%	100%	100%

Répartition par quartile, pondérée par l'actif de fin de mois, réalisée à partir des classifications Six Financial Information de 47 OPC gérés par Aviva Investors France (hors fonds nourriciers, fonds de la gamme UFF, fonds dont la gestion a été entièrement déléguée, fonds non catégorisés ou dont la catégorie ne reflète pas le style de gestion mis en œuvre et fonds dont les encours ne sont pas significatifs), représentant 21,3 milliards d'euros d'actifs.

Les OPC gérés par Aviva Investors France restent en excellente position dans les différents classements établis sur la place.

c. Récompenses reçues en 2018

- **European Fund trophy**
Meilleure société de gestion multi-country
- **Le Revenu**
Trophée d'or – Gamme Actions Internationales - 3 ans
- **Six Financial**
9ème place du classement Alpha League table
- **Investissement Conseils – Les pyramides de la gestion**
Prix de la performance pour Aviva Oblig International
- **Les Grands Prix de la Gestion d'Actifs - Agefi**
Aviva Rendement Europe – performance sur 3 ans
- **Les globes de la gestion – Gestion de fortune**
Aviva Investors Alpha Yield – Performance sur 5 ans

d. Résultats de l'exercice

Les produits d'exploitation restent stables à 209 millions d'euros contre 208,9 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'établissent à 170,6 millions d'euros contre 164,7 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette augmentation de 3,6% est principalement due à la hausse des frais de personnel du fait de l'augmentation de l'effectif de 11% en moyenne sur l'exercice. En dehors des frais de personnel, les rétrocessions en hausse de 1,2% évoluent proportionnellement légèrement plus que les revenus associés principalement du fait de la révision de certains contrats de distribution.

Le résultat financier s'établit à -0,1 million d'euros sur 2018 contre -0,3 million d'euros en 2017.

Le résultat avant impôts s'élève à 37,0 millions d'euros en 2018 contre 42,4 millions d'euros en 2017.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés, provisionné pour 11,7 millions d'euros dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, le résultat net de l'exercice ressort à 25,3 millions d'euros contre 27,7 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le bénéfice de l'exercice 2018 s'élève à 25.283.157,48 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 108.770,52 euros, soit un total distribuable pour l'exercice de 25.391.928,00 euros.

2. Événements post clôture

Aucun événement susceptible de remettre en cause les comptes du 31 décembre 2018 n'est intervenu après la clôture.

3. Capital

3.1. Evolution du capital

Nous vous rappelons que les fonds propres de votre société s'élevaient, au 31 décembre 2018 à 23,7 millions d'euros.

Au regard des dispositions édictées à l'article 312-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, votre société doit pouvoir justifier à tout moment d'un niveau de fonds propres équivalent au quart du montant des frais généraux annuels de l'exercice précédent.

Lesdits frais généraux s'élevant, au titre de l'exercice 2018, à 46,7 millions d'euros, le niveau de fonds propres requis en application du dispositif réglementaire précité s'élève à 11,7 millions d'euros.

Par ailleurs, en application de la directive n° 2011/61/UE dite « AIFM », et votre société gérant des Fonds d'Investissements Alternatifs (FIA), tels que définis par ladite directive, Aviva Investors France doit soit avoir souscrit une police d'assurance RC couvrant différents risques prévus par ladite directive, soit disposer de fonds propres supplémentaires d'un montant suffisant pour couvrir les risques éventuels en matière de responsabilité pour négligence professionnelle.

Si Aviva Investors France dispose effectivement d'une assurance RC, souscrite pour l'ensemble du Groupe, l'existence d'une franchise en cas de sinistre conduit à l'obligation pour la société de gestion de disposer de fonds propres complémentaires fixés à minima à 0,01% de l'encours des FIA gérés par la société.

Au 31 décembre 2018, ledit actif, intégrant l'éventuel effet de levier associé aux fonds considérés, s'élevait à 12,9 milliards d'euros, soit un niveau minimum de fonds propres complémentaires requis à ce titre de 1,29 millions d'euros.

Aviva Investors France procède, dans le cadre de son activité, à un suivi régulier des risques opérationnels identifiés ; au regard de ce suivi, il est proposé de retenir comme base des fonds propres complémentaires attendus par application de la Directive 2011/61/UE (Directive AIFM) le seuil minimal fixé par celle-ci, soit un montant de 1,29 millions d'euros.

Le niveau de fonds propres de la société s'établit à 23,7 millions d'euros, soit 83% au-dessus du niveau de fonds propres réglementaires requis de 13,0 millions d'euros et satisfait également, avec un surplus de 22%, aux exigences du Standard Groupe « Capital » dont le niveau de fonds propres requis à ce titre s'élève à 19,5 millions d'euros.

3.2. Répartition du capital

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L.233-7 du même Code, nous vous indiquons que le capital de votre société était détenu au 31 décembre 2017 à 99,99 % par la société Aviva France (1 166 797 actions sur un total de 1 166 800 titres).

5. Situation des mandataires sociaux

- Directoire

Le Directoire de votre Société était constitué au 1er janvier 2018, de 5 membres, à savoir Mesdames Inès de Dinechin et Véronique Cherret et de Messieurs Christian Dormeau, Denis Lehman et Emmanuel Babinet. Au cours de l'année 2018, le Directoire de la Société a enregistré la démission de Monsieur Christian Dormeau de ses missions de Directeur Général d'Aviva Investors France et de membre du Directoire, décision à effet au 21 décembre 2018.

Pour votre parfaite information, le Conseil de Surveillance de votre Société a procédé par décision du 30 novembre 2018, à la désignation de Monsieur John Dewey en qualité de membre du Directoire, en remplacement de Monsieur Christian Dormeau, cette nomination prenant effet au 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, ce même Conseil a procédé à la nomination de Messieurs John Dewey et Denis Lehman en qualité de Directeurs Généraux de votre Société, pour la durée de leurs mandats de membres du Directoire, soit jusqu'au 24 Avril 2021.

- Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de la société était constitué, au 1er janvier 2018, de 6 membres, à savoir Madame Phalla Gervais et Messieurs, Bruno de Seguins, Steven Farrall, Julien Brami, Mike Craston et Patrick Dixneuf.

Au cours de l'exercice 2018, votre Conseil de Surveillance a enregistré les mouvements suivants :

Lors de la réunion du Conseil de Surveillance en date du 04 mai 2018, votre Conseil coopté Monsieur Arthur Chabrol en lieu et place de Monsieur Julien Brami pour la durée restant à courir de son mandat.

Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires qui s'est tenue le 27 juin 2018.

- Représentant du Comité d'Entreprise

Pour mémoire, nous vous rappelons que le Comité d'Entreprise de votre Société est représenté au sein du Conseil de Surveillance par Messieurs Dominique Pech et Mathieu Gourvès.

6. Situation des mandats des Commissaires aux comptes

Le mandat du Commissaire aux Comptes de votre société, le cabinet PWC, a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice 2016 tenue le 22 juin 2017, pour une durée de 6 exercices ; par ailleurs, Monsieur Patrice Morot a été désigné à cette occasion en remplacement de M. Yves Nicolas en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la même durée. De ce fait, aucun mandat de Commissariat aux Comptes pour votre société n'arrive à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

7. Projet de répartition du bénéfice

Il vous sera proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018, soit 25.283.157,48 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 108.770,52 euros, formant ainsi un total distribuable de 25.391.928,00 euros, de la façon suivante :

- aux actionnaires, un dividende de 21,76 € par action, soit 25.389.568,00 €
- le solde, au compte de report à nouveau 2.360,00 €

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 25 juin 2018.

Pour votre information, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Dividende par action (en euros)	21,42 ^(*)	24,00 ^(*)	23,70 ^(*)

(*) dividende ouvrant droit à un abattement de 40% pour les personnes physiques.

8. Dispositif de rémunération d'Aviva Investors France

Aviva Investors France est dotée d'un Comité des Rémunérations, émanation du Conseil de Surveillance de la société, lequel a notamment vocation à connaître des questions suivantes :

- Revue des politiques suivies en matière de rémunération du personnel, notamment s'agissant des « preneurs de risque » ;
- Contribution à la fixation des principes de détermination des rémunérations variables pour l'exercice écoulé, leur quantum et les modalités de versement de celles-ci ;
- Revue plus spécifique des éléments de rémunération relatifs aux membres du Directoire, aux Directeurs Généraux et aux membres des fonctions en charge du suivi des Risques au sein de la société.

A ce jour, le Comité des Rémunérations est constitué de :

- Monsieur Mike Craston, Président du Conseil de Surveillance d'Aviva Investors France ;
- Monsieur Patrick Dixneuf, Vice-Président du Conseil de Surveillance d'Aviva Investors France ;
- Monsieur Steve Farall, Membre du Conseil de Surveillance d'Aviva Investors France et Directeur des Risques d'Aviva Investors ;
- Madame Phalla Gervais, Membre du Conseil d'Aviva Investors France.

Ce Comité soumet l'ensemble de ses travaux au Conseil de Surveillance, lequel arrête en tant que de besoin la Politique de Rémunération ainsi que son application pour l'exercice.

Cette Politique de Rémunération s'appuie à la fois sur les principes communs à l'ensemble du Groupe Aviva et sur ceux plus spécifiques, propres à l'industrie de la gestion d'actifs, retenus par le pôle Aviva Investors.

La Politique de Rémunération du Groupe est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt de ses clients.

La rémunération globale se compose des éléments principaux suivants :

- la rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante ;
- le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci ;
- un accord de participation et d'intéressement dont bénéficient l'ensemble des salariés des entités constituant l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) du Groupe Aviva en France à laquelle appartient Aviva Investors France.

Il est précisé qu'Aviva Investors France a mis en place, en sa qualité de gérant d'OPC (FIA et OPCVM, un dispositif propre à la rémunération variable des personnels « régulés », suivant une liste de collaborateurs validée annuellement par le Comité des Rémunérations.

Sont concernés par ce dispositif :

- l'ensemble des personnels constituant le premier cercle (la Direction Générale, les « preneurs de risque », les personnes exerçant une fonction de contrôle), tel que défini par l'Autorité des Marchés Financiers, sauf décision contraire du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations dès lors qu'il apparaît que le collaborateur considéré n'a pas un impact significatif sur le profil de risque de la Société de gestion ou des OPC gérés ;
- les personnels constituant le second cercle, tel qu'également défini par l'Autorité des Marchés Financiers, si le collaborateur considéré a un impact significatif sur le profil de risque de la Société de gestion ou des OPC gérés, ou si le salaire du dit collaborateur est significatif (i.e. si son salaire se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et/ou les preneurs de risque).

Au regard de ses modes de fonctionnement interne, le choix a été fait par Aviva Investors France d'appliquer ledit dispositif à l'ensemble du personnel de la société, sans distinction de la nature des portefeuilles (et donc que lesdits portefeuilles soient ou non des OPC) sur lesquels les collaborateurs interviennent, dès lors que la rémunération variable desdits collaborateurs excède un seuil fixé annuellement par le Comité des Rémunérations.

En application de la directive 2014/91/UE, le dit dispositif a été soumis à l'Autorité des Marchés Financiers, laquelle l'a agréé le 6 avril 2017.

Il est précisé que ce dispositif a été l'objet d'ajustements dans ses modalités de mise en œuvre, ajustements approuvés par le Comité des Rémunérations lors de sa réunion du 5 mars 2018.

Au titre de l'exercice 2018, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 11.536.527 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2018 à l'ensemble des 138 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4.717.091 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué sur ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), ainsi que de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 470.000 euros hors charges patronales, et concernait 2 salariés.

9. Impact social et environnemental de l'activité (Article L 225-102-1 alinéa 8 du Code de commerce)

Les informations requises quant aux politiques sociales, environnementales et sociétales mises en œuvre sont précisées en Annexe 3 du présent rapport.

10. Résultat des 5 derniers exercices

	2014	2015	2016	2017	2018
I. <u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	10 293 750	17 793 700	17 793 700	17 793 700	17 793 700
Nombre d'actions émises	675 000	1 166 800	1 166 800	1 166 800	1 166 800
Nombre de certificats d'investissements émis					
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II. <u>RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	258 378 354	212 597 699	187 486 171	208 781 130	208 978 817
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	41 896 127	46 614 292	39 743 405	43 184 153	37 632 479
Impôts sur les bénéfices	15 717 648	16 171 292	15 732 322	14 733 567	11 739 864
Résultat après impôts, amortissements et provisions	26 103 237	29 373 108	24 394 410	27 740 553	25 283 157
Résultat distribué	26 109 000	24 992 856	28 003 200	27 653 160	25 389 568
III. <u>RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION</u>					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	38,78	26,09	20,58	24,38	22,19
Résultat après impôts, amortissements et provisions	38,67	25,17	20,91	23,77	21,67
Dividende versé à chaque titre	38,68	21,42	24,00	23,70	21,76
IV. <u>PERSONNEL</u>					
Nombre de salariés	106	111	119	128	142
Montant de la masse salariale	19 820 139	22 041 445	23 294 953	25 962 295	28 598 221
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 737 991	255 730	1 703 268	1 335 708	2 520 483

11. Evolution prévisible de l'activité en 2019

Dans le cadre de sa stratégie de développement de la gestion pour compte de tiers, Aviva Investors France entend s'appuyer sur le développement de son activité Dette, notamment en développant sa gamme de fonds de Dette Immobilière mais également en reprenant à son compte l'activité de Dette Infrastructure jusqu'alors déployée au sein d'autres entités du Groupe.

Par ailleurs aux fins de pouvoir proposer à ses clients de nouvelles solutions plus innovantes, dans un contexte de taux bas, Aviva Investors France a déposé auprès de l'AMF une demande d'extension de son agrément Instruments Financiers à Terme complexes.

Un accent tout particulier sera également mis sur le développement au cours de l'année d'une gamme de produits ESG et plus généralement sur un positionnement fort en matière de respect par les entreprises de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance constituant aux yeux d'Aviva Investors France un gage de leur pérennité et un défi majeur pour les années à venir.

Compte tenu de ces différents projets, la société sera amenée cette année encore à renforcer ses effectifs tant de développement que d'expertise technique.



Votre Directoire vous invite maintenant à prendre connaissance du rapport du Conseil de Surveillance puis à statuer sur les résolutions proposées.

Le Directoire

ANNEXE 1

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE POUR LES OPC

I. Objet

Le présent rapport vise, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, à présenter les conditions d'exercice, par Aviva Investors France, des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC (Organismes de Placement Collectif) dont Aviva Investors France assure directement et effectivement la gestion financière.

II. Conditions d'exercice du droit de vote

En 2018 Aviva Investors France a sensiblement amélioré son dispositif opérationnel d'exercice des droits de vote afin de pouvoir exprimer un vote pour la totalité des sociétés, françaises et étrangères, détenues en portefeuille, sous réserve :

- d'une part de disposer en temps et en heure de l'ensemble des éléments lui permettant de procéder au dit vote ;
- d'autre part que le coût lié au vote ne soit pas trop important (notamment en cas de nécessité de recourir à un acte notarié par assemblée ou par fonds, si le dépositaire ne fournit pas de prestations de vote dans le pays...).

Il est rappelé que pour les OPC dont Aviva Investors France a délégué la gestion à une société de gestion tierce, il appartient à la société de gestion délégataire de procéder au vote pour les titres constituant le portefeuille de l'OPC, par application de sa procédure de vote.

a. Cas général

Dès lors que Aviva Investors France a reçu, dans des délais et à des conditions permettant leur traitement, l'ensemble des documents nécessaires à l'exercice d'un vote, la procédure de vote est appliquée, si, au jour de l'émission du vote, l'un des seuils suivants est franchi :

- emprise de 2 % du capital de la valeur considérée par l'ensemble des OPC dont Aviva Investors France assure la gestion financière ;
- le titre considéré représente plus de 5 % de l'actif net d'un seul de ces OPC.

b. Exceptions

Hors le cas général précédemment décrit, chaque gérant dispose, en toutes circonstances, de la faculté d'exercer un droit de vote, pour un ou plusieurs des OPC qu'il gère.

Toutes précisions complémentaires quant à la politique de vote sont accessibles, sur demande, auprès du Service Juridique d'Aviva Investors France.

III. Exercice du droit de vote sur l'exercice 2018

Au regard des critères précités, Aviva Investors France a exercé son droit de vote dans le cadre de sa procédure générale « Politique de vote » lors de 713 assemblées dont 215 pour entités françaises sur l'exercice, soit une participation en très forte hausse par rapport à l'exercice 2017 (au titre duquel 41 votes avaient été exprimés au titre d'entités françaises).

Les votes des équipes françaises sont réalisés avec le support des équipes Groupe en charge du sujet et des services fournis par ISS Governance.

ISS est une plateforme offrant la possibilité aux investisseurs de les assister dans la participation aux votes aux assemblées générales (travail de recherche fourni en amont) et dans l'automatisation des bulletins de vote, l'investisseur, donc en l'espèce Aviva Investors France restant seul responsable des décisions de

vote. ISS intervient en support du process aidant à améliorer la précision et la qualité des analyses des gérants.

Grace à ce support et au recours à des outils mutualisés, les gérants ont pu exprimer leurs votes pour 96% des assemblées auxquelles Aviva Investors France était en droit de voter au cours de l'exercice 2018.

S'agissant des cas où les votes n'ont pu être exercés, ceux-ci trouvent leur cause soit du fait d'une réception trop tardive des bulletins de vote, soit du fait de difficultés techniques liées, notamment, à des dysfonctionnements dans la chaîne de transmission des ordres.

Il convient de préciser que sur les votes exprimés pour des sociétés françaises, certains d'entre eux n'ont pas été acceptés, soit car le vote a été réceptionné trop tardivement, soit à raison de la non-conformité du formulaire de vote présenté.

Les votes ont été exprimés selon les principes définis dans le document « Politique d'exercice du droit de vote ». Sur les votes exprimés, nous n'avons pas identifié de conflits potentiels avec les principes fixés par la politique de vote en vigueur au sein d'Aviva Investors France ; n'ont pas été davantage décelées de situations de conflit d'intérêts potentiel liées à l'exercice desdits votes.



ANNEXE 2

RAPPORT SUR LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Aviva Investors France (AIF) est une société de gestion de portefeuilles, agréée pour les services d'investissement de gestion de portefeuilles pour le compte de tiers (mandats, OPCVM et FIA), de conseil en investissement et à titre accessoire de commercialisation d'OPC tiers.

Aviva Investors France commercialisait, au titre de l'exercice sous revue, ses produits et services essentiellement par l'intermédiaire de 2 réseaux : UFF et AVIVA (via des supports assurance-vie) ainsi que par une activité de commercialisation directe. En tout état de cause et dans le cadre ainsi défini, ses activités s'adressent par nature à une clientèle de clients professionnels au sens de la directive MIFID ; Aviva Investors France n'a pas vocation, sauf dans d'éventuels cas exceptionnels et sous réserve de la validation de son Directoire, à entrer directement en contact avec des clients non professionnels.

Dans le cadre de son activité, et conformément en cela aux dispositions du Règlement Général de l'AMF (art. 314-76 et suivants), AIF est tenu de s'assurer périodiquement que les dépenses, recettes ou avantages non monétaires reçus ou consentis en liaison avec la prestation d'un service d'investissement répondent aux exigences réglementaires et garantissent que le prestataire agit en toutes circonstances « d'une manière honnête, loyale et professionnelle qui sert au mieux les intérêts d'un client ».

1 Rappel du cadre juridique

En application de l'article 314-76 du Règlement Général de l'AMF, sont seules autorisées :

- *Une rémunération, une commission ou un avantage non monétaire versé ou fourni au client ou au porteur de parts ou actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A ou par celui-ci, ou à une personne au nom du client ou du porteur de parts ou de l'actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A ou par celle-ci ;*
- *Une rémunération, une commission ou un avantage non monétaire versé ou fourni à un tiers ou par celui-ci, ou à une personne agissant au nom de ce tiers ou par celle-ci, lorsque les conditions suivantes sont réunies :*
 - ❖ *Le client ou le porteur de parts ou actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A est clairement informé de l'existence, de la nature et du montant de la rémunération, de la commission ou de l'avantage ou, lorsque ce montant ne peut être établi, de son mode de calcul.
Cette information est fournie de manière complète, exacte et compréhensible avant que le service d'investissement ou connexe concerné ou la gestion d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A ne soit fourni(e).
Le prestataire de services d'investissement peut divulguer les conditions principales des accords en matière de rémunérations, de commissions et d'avantages non monétaires sous une forme résumée, sous réserve qu'il s'engage à fournir des précisions supplémentaires à la demande du client ou du porteur de parts ou actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A et qu'il respecte cet engagement ;*
 - ❖ *Le paiement de la rémunération ou de la commission, ou l'octroi de l'avantage non monétaire, a pour objet d'améliorer la qualité du service fourni au client ou au porteur de parts ou actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A et ne doit pas nuire au respect de l'obligation du prestataire de services d'investissement d'agir au mieux des intérêts du client ou du porteur de parts ou de l'actionnaire d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A ;*
- *Des rémunérations appropriées qui permettent la prestation de services d'investissement ou la gestion d'un placement collectif mentionné à l'article 311-1 A ou sont nécessaires à cette prestation ou à cette activité de gestion, telles que les droits de garde, les commissions de change et de règlement, les droits dus aux régulateurs et les frais de procédure et qui, de par leur nature, ne peuvent occasionner de conflit avec l'obligation qui incombe au prestataire de services d'investissement d'agir envers ses clients ou les porteurs de parts ou actionnaires d'un placement*

collectif mentionné à l'article 311-1 A d'une manière honnête, loyale et professionnelle qui serve au mieux leurs intérêts.

Ces dispositions sont explicitement rappelées dans le cadre d'une procédure générale (n° 23), d'application obligatoire et accessible (ainsi que les modifications qui y seraient portées) en permanence à l'ensemble des salariés d'Aviva Investors France dans le recueil des Procédures, laquelle procédure prévoit :

- La vérification de ces éléments préalablement à la signature de toute convention et/ou à l'établissement de toute facture ;
- Une analyse des rémunérations ou avantages perçus ou versés sur l'exercice en fonction :
 - du type de service fourni,
 - des avantages attendus pour le client et pour l'entreprise,
 - de l'existence ou non d'une incitation susceptible de modifier la conduite appropriée de l'entreprise d'investissement,
 - de la relation entre Aviva Investors France et l'entité concernée par l'avantage ;
- L'établissement d'un rapport annuel, transmis au RCCI

S'agissant du premier point, les conventions conclues sur l'exercice traduisent la prise en compte des attentes exprimées par la procédure ; ces éléments sont également pris en considération lors de l'établissement de factures ponctuelles, qui ne trouveraient pas de traduction autre.

Quant à l'analyse des produits et dépenses, celle-ci a été conduite, conformément en cela à la procédure, dans le courant du semestre suivant la clôture des comptes sociaux 2018, par le Département Finance en liaison avec le Responsable du Contrôle Interne, dans la perspective de la rédaction du présent rapport. Un état récapitulatif de cette analyse est conservé par le Service Finance.

2 Information des clients sur les avantages et rémunérations perçus/ versés

En application du 2° de l'article 314-76, les avantages et rémunérations perçus et versés font l'objet d'une information de nos clients.

De l'analyse du compte de résultat et de l'ensemble des factures fournisseurs relatives à l'exercice 2018, il ressort que seules :

- les rétrocessions de distribution versées à nos partenaires,
- les contributions à l'organisation d'événements commerciaux de certains de ces partenaires,
- les rétrocessions de distribution perçues dans le cadre des accords de prix de transfert signés avec l'ensemble des entités internationales du pôle de gestion Aviva Investors,

relèvent du 2° de l'article 314-76.

L'information de nos clients sur cette catégorie de rémunération s'effectue au moyen du présent rapport, intégré en annexe au Rapport Annuel déposé sur le site internet d'Aviva Investors France.

AIF s'engage à fournir toutes les précisions supplémentaires sur cette catégorie de rémunération à la demande du client.

3 Montants en jeu

A la lumière du compte de résultats d'Aviva Investors France en date du 31/12/18, la structure du produit d'exploitation net de rétrocession d'Aviva Investors France montre que :

- les revenus issus de la distribution d'OPC (Contribution au développement européen des ventes), s'établissent à 2,9 millions d'euros en 2018 et représentent 1% de la totalité des revenus. Cette activité de distribution correspond essentiellement sinon exclusivement à la commercialisation de la SICAV Luxembourgeoise « Aviva Investors » gérée par Aviva Investors Global Services. On notera que, conformément au RGAMF, l'intégralité des rétrocessions perçues au titre d'investissements réalisés pour les OPC gérés par Aviva Investors France donne lieu à un flux de rétrocessions aux dits OPC lequel s'élève pour l'exercice sous revue à 701 Keuros.
- Les taux de rétrocession appliqués se situent dans une fourchette de 20% à 35% des frais de gestion des produits gérés au sein du Groupe Aviva Investors.

- les rétrocessions de distribution versées à nos partenaires s'établissent à 116,5 millions d'euros. Ces rétrocessions sont principalement versées aux entités d'assurance vie du Groupe Aviva France en rémunération de leur activité de distribution des fonds Aviva Investors en Unité de Compte et accessoirement à d'autres partenaires externes, institutionnels ou institutions financières.

Les taux de rétrocession appliqués se situent dans une fourchette de 40% à 90% des frais de gestion perçus par AIF pour la distribution de produits par les entités du Groupe Aviva France, 20% à 55% des frais de gestion pour la distribution par d'autres partenaires externes.

Produits d'exploitation	Montant 2018 (K€)	Montant 2017 (K€)
Commissions de gestion (mandats et OPC)	202 237	198 563
Conseil en investissement	1 243	1 497
Commissions de délégation de gestion financière	1 907	1 496
Contribution au développement européen des ventes	2 930	6 192
Droits d'entrée	15	31
Commission de mouvement	648	1 001
Autres Produits	0	0
Reprise des provisions pour risques et charges	64	132
Total produit d'exploitation	209 043	208 914
Rétrocessions de distribution	-116 534	-113 786
Rétrocessions aux OPC	-701	-827
Rétrocessions de gestion extérieure	56	-1 216
Total produit net de rétrocession	91 864	93 084

La contribution d'AIF à l'organisation d'événements commerciaux de certains de nos partenaires est marginale sur l'année 2018 au regard des produits de gestion puisque le montant total de ces contributions s'élève à 300 euros.

4 Amélioration de la qualité du service au client

Comme précédemment rappelé, le dispositif d'Aviva Investors France (procédure générale n° 23) intègre le principe selon lequel la perception d'une rémunération ou d'un avantage dans la commercialisation et la distribution indirecte d'instruments financiers s'accompagne d'une amélioration du service fourni aux clients et ne nuit pas au respect de notre obligation d'agir au mieux de leurs intérêts.

5 Difficultés d'application

Aviva Investors France n'a pas rencontré, au cours de l'exercice sous revue, de difficultés particulières dans l'application des dispositions relatives aux rémunérations et avantages.



ANNEXE 3

RAPPORT SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITERES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE GOUVERNANCE PAR AVIVA INVESTORS FRANCE

De par son appartenance au groupe Aviva, l'un des principaux assureurs français et un acteur majeur du secteur au plan mondial, Aviva Investors France est naturellement conduite à gérer les actifs qui lui sont confiés dans une optique de long terme.

Aviva Investors France, en phase avec la stratégie globale d'Aviva Investors, est convaincue que la responsabilité d'un gestionnaire d'actifs dépasse le cadre purement financier.

Consciente de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (dites ESG), Aviva Investors s'engage à prendre en compte ces différents enjeux et critères dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement. Aviva Investors est en effet convaincue que les entreprises ayant une démarche active pour prendre en compte ces enjeux renforcent leur efficacité sur le long terme en limitant les risques et en bénéficiant d'opportunités de croissance.

Cette démarche trouve naturellement sa traduction dans l'adhésion d'Aviva Investors aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) institués par l'Organisation des Nations Unies. Lancée en 2005, cette initiative compte aujourd'hui plus de 1 000 investisseurs institutionnels qui militent en faveur de l'intégration des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissement. Signataire fondateur des PRI, Aviva Investors s'engage publiquement à adopter et appliquer ces principes.

Consciente de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (dites ESG), Aviva Investors France intègre ces différents enjeux et critères dans ses processus d'analyse et ses décisions d'investissement au quotidien et dans toutes les classes d'actifs qui lui sont confiés. Aviva Investors France est en effet convaincue que les entreprises ayant une démarche active pour prendre en compte ces enjeux renforcent leur efficacité sur le long terme en limitant les risques et en bénéficiant d'opportunités de croissance.

Aviva Investors France favorise donc les placements responsables auprès de ses clients en faisant évoluer les principaux fonds de la gamme vers des fonds ISR spécifiques, répondant aux exigences du référentiel du label ISR soutenu par les pouvoirs publics qui ciblent des sociétés vertueuses en matière de pratiques ESG.

Dans ce contexte, Aviva Investors France, en phase avec la stratégie globale du Groupe, s'inscrit dans le cadre du rapport établi par Aviva France quant à la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux en faveur du développement durable.

Ce rapport sera accessible sur demande auprès de la société de gestion, sur le site Internet d'Aviva France ainsi que sur le site internet d'Aviva Investors France (accessible via l'adresse www.avivainvestors.fr).

Un rapport spécifique au titre des exigences posées par l'article 173 de la loi sur la transition écologique et énergétique (dite loi TEE) sera établi par Aviva Investors France au titre de l'exercice 2018. Ce rapport sera disponible sur demande auprès de la société de gestion à compter du 30 juin 2018, ou directement accessible sur le site internet d'Aviva Investors France via l'adresse www.avivainvestors.fr.



Rapport général et Rapport spécial
du Commissaire aux comptes

Aviva Investors France

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

A l'assemblée générale
Aviva Investors France
14, rue Roquépine
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aviva Investors France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

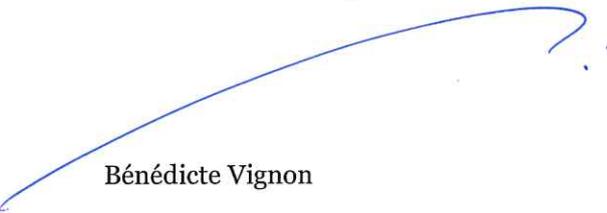
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Saine, le 7 juin 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Bénédicte Vignon

Aviva Investors France

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018)**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Actionnaires
Aviva Investors France
14, rue Roquépine
75008 Paris

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que sur les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Aviva Investors France

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018) - Page 2

Conventions autorisées depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance en date du 4 mai 2019.

Liquidity Commitment Agreement

- Entités concernées : Aviva Investors Luxembourg, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Investors Global Services Limited
- Nature et objet : Cette lettre de liquidité a pour objet de permettre aux « sponsors de liquidité » d'assurer la liquidité du fonds « Aviva Investors Fund of Funds – Afer Multi Foncier Real Estate » en souscrivant des parts de ce fonds selon les modalités prévues dans cette lettre.

En contrepartie de l'apport de liquidité au fonds, les « sponsors de liquidité » (Aviva Vie et AER) percevront une rémunération annuelle égale à 5 points de base de l'encours du fonds « Aviva Investors Fund of Funds – Afer Multi Foncier Real Estate », rémunération répartie à 50% entre les deux sponsors.

- Motivations de la convention :

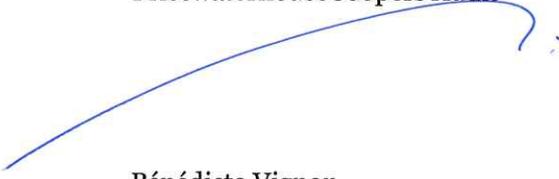
La conclusion de cette lettre est motivée par la nécessité d'assurer de manière continue la liquidité des parts du Fonds « Afer Multifoncier Real Estate », et, ainsi celles des EMTN (porteurs effectifs des parts du RAIF) dans lesquels le fonds AFER Multifoncier, FIVG de droit français géré par Aviva Investors France, est amené à investir dans le cadre du déploiement de sa stratégie.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 juin 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Bénédicte Vignon

Bilan et annexes au 31 décembre 2018

Comptes sociaux 2018

AVIVA INVESTORS

FRANCE

(A.I.F.)

1. Bilan	3
2. Compte de résultat	4
3. Annexes aux comptes sociaux	5
3.1 Faits majeurs de l'exercice	5
3.2 Principes et règles comptables	6
3.3 Note sur le bilan social	7
3.4 Notes sur le compte de résultat social	12
3.5 Autres informations	13
3.6 Perspectives	13

1- Bilan au 31 décembre 2018

Actif en €	Brut	Amortissements et dépréciations	31/12/2018 net	31/12/2017 net	31/12/2016 net
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	523 685	510 328	13 357	0	6 337
Immobilisations corporelles					
Agencements, aménagements, installations	1 799 054	538 700	1 260 355	1 472 246	1 610 661
Matériel et mobilier de bureau	916 536	255 082	661 454	750 112	770 121
Matériel informatique	1 161 714	750 808	410 905	467 952	437 395
Immobilisations financières					
Prêts	0		0	-304	0
Dépôts et cautionnements	397 226		397 226	391 358	389 450
Total immobilisations	4 798 216	2 054 918	2 743 297	3 081 363	3 213 963
Autres créances					
Clients					
Autres créances	45 836 633		45 836 633	31 911 567	48 639 193
Valeurs mobilières de placement	94 860 079		94 860 079	77 839 461	58 099 433
Disponibilités	74 202		74 202	65 940	1 049 302
Charges constatées d'avance					
Total actif circulant	140 770 915	0	140 770 915	109 816 968	107 787 928
Total général actif	145 569 130	2 054 918	143 514 212	112 898 331	111 001 891

Passif en €	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capital social	17 793 700	17 793 700	17 793 700
Réserves :			
Réserve légale	1 779 370	1 779 370	1 779 370
Autres réserves	4 045 750	4 045 750	4 045 750
Report à nouveau :	108 771	21 378	3 630 167
Résultat de l'exercice	25 283 157	27 740 553	24 394 410
Acompte sur dividende	0	0	0
Capitaux propres	49 010 748	51 380 751	51 643 398
Provisions réglementées	0	0	38 398
Provisions pour risques et charges :	2 723 586	2 489 713	2 203 492
Emprunts et établissement financiers	994 354	311 150	0
Dettes fiscales et sociales	18 128 138	18 202 295	17 351 573
Groupe et associés	12 729	925 463	5 760
Autres dettes	72 644 657	39 588 960	39 759 270
Dettes	91 779 878	59 027 868	57 116 604
Total général passif	143 514 212	112 898 331	111 001 891

2- Compte de résultat au 31 décembre 2018

en €	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
1- Charges d'exploitation			
Achats et charges externes	138 278 343	135 599 889	119 767 687
Impôt, taxes et versement assimilés	5 100 175	5 523 741	4 951 950
Salaires et traitement	17 238 485	15 309 867	14 247 913
Variation de primes	780 971	64 517	550 270
Charges sociales	8 536 648	7 302 046	6 661 833
Autres charges	6 152	-1 601	3 210
Dotations aux amortissements et aux provisions			
· Amortissement	530 919	463 029	300 028
· Provisions pour risques et charges	142 805	417 815	511 406
Total charges d'exploitation	170 614 498	164 679 302	146 994 298
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	3 559	27 300	0
2- Charges financières			
Intérêts et charges assimilés	653	607	479
Pertes de change	9 712	237 834	236 272
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières et pertes de changes	80 682	179 910	46 748
Indemnisation de bourse	13 961	102 667	650 912
Total charges financières	105 009	521 018	934 411
3- Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion courante	39 130	182	952 467
VCN des éléments cédés	0	0	41 581
Dotation aux provisions	0	0	0
Total charges exceptionnelles	39 130	182	994 048
4- Intéressement	737 475	695 626	469 497
5- Participation des salariés	573 667	777 373	362 733
Impôt sur les bénéfices	11 739 864	14 733 567	15 732 322
Total des charges	183 813 200	181 434 368	165 487 309
Bénéfice de l'exercice	25 283 157	27 740 553	24 394 410
Total général	209 096 358	209 174 921	189 881 719

en €	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
1- Produits d'exploitation			
Autres produits			
Prestations de services	208 331 225	207 779 735	186 876 320
Reprise des provisions pour risques et charges	64 266	132 413	105 816
Autres produits d'exploitation (com.mouvement)	647 592	1 001 395	609 851
Total produits d'exploitation	209 043 083	208 913 543	187 591 987
2- Produits d'opérations faites en commun			
Quote-Part de résultats opérations faites en commun	0	0	42 643
Total Produits d'opérations faites en commun	0	0	42 643
3- Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0
Profits de change	47 300	212 606	423 428
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5 719	8 854	13 647
Autres produits financiers	254	475	145 867
Indemnisation de bourse	0	0	571 822
Total produits financiers	53 273	221 934	1 154 763
4- Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion courante	1	1 045	3 381
Reprise de provisions	0	38 398	1 088 945
Total produits exceptionnels	1	39 443	1 092 326
Total des produits	209 096 358	209 174 921	189 881 719
Total général	209 096 358	209 174 921	189 881 719

3- Annexes aux comptes sociaux

3.1. Faits majeurs de l'exercice 2018

Gouvernance

Le Conseil de Surveillance a nommé deux Directeurs Généraux aux côtés d'Inès de Dinechin, Président du Directoire.

Ainsi, le 1^{er} janvier 2019, John Dewey et Denis Lehman ont succédé à Christian Dormeau, partant à la retraite après plus de 41 années passées dans le groupe.

Performances et prix

2018 aura été une année de rupture sur les marchés financiers, marquée par des performances négatives sur l'ensemble des classes d'actifs. Les fonds Actions et Diversifiés ont le plus fortement souffert dans ces conditions de marché. Le début de l'année 2019 aura permis de recouvrir une partie de la sous-performance constatée sur la fin d'année.

Aviva Investors France a reçu néanmoins **plusieurs récompenses en 2018**, notamment : Meilleure société de gestion Multi-country 71 à 100 fonds notés (Fundclass European Fund Trophy), Trophée d'or - Meilleure gamme Actions internationales à 3 ans (Le Revenu) ainsi que la 9^{ème} place du classement Alpha League Table (Six Financial). Plusieurs de nos fonds obligataires ont également été primés (Aviva Oblig International, Aviva Rendement Europe et Aviva Investors Alpha Yield).

Développement commercial

Aviva Investors France maintient une collecte nette positive sur l'année. Cette collecte est marquée par l'ouverture de son expertise auprès de clients internationaux, au sein du groupe et en externes. Les mouvements de collecte restent néanmoins en dessous des attentes, et compensés par un niveau de collecte trop faible auprès des investisseurs institutionnels français.

La collecte Retail a été pour sa part essentiellement portée par les réseaux affiliés au groupe Aviva. On note un effort important d'animation des réseaux par les équipes commerciales, ainsi que le renforcement des budgets marketing dédiés à la clientèle retail.

On remarquera par ailleurs le lancement du fonds AFER MULTI FONCIER au mois d'avril 2018. Les mouvements de collecte ont été stables pour ses 9 premiers mois de commercialisation. Ils demeurent néanmoins en dessous des niveaux de collecte attendus, ce dernier ne bénéficiant pour l'instant pas d'historique de performance et étant parfois perçu comme un produit de diversification, alors qu'il était initialement attendu comme une alternative aux produits d'investissement immobilier type FCPI.

Développement produit

Aviva Investors a poursuivi et accéléré sa stratégie visant à proposer une offre élargie de produits ISR. 7 fonds bénéficient désormais du label public ISR (Investissement Social et Responsable). Cette démarche sera poursuivie en 2019 avec la conversion de fonds ouverts et de fonds dédiés, ainsi que la création de nouveaux fonds.

Un travail important a par ailleurs été réalisé afin d'intégrer nos expertises ESG au cœur des processus d'investissement. Une démarche globale a été menée au sein d'Aviva Investors pour créer davantage de synergies au niveau du groupe tout en normalisant les ressources disponibles et les approches au sein des différentes lignes métier.

La création de deux nouveaux fonds mérite par ailleurs d'être soulignée :

- Le fonds Transition Energétique : Fonds actions ESG développé sur le thème du climat. Ce fonds vise à réaliser des investissements favorisant la lutte contre le réchauffement climatique. Il est destiné à une clientèle institutionnelle et retail.
- Le fonds Aviva Flex : Fonds flexible dont la stratégie est de se couvrir des fluctuations de marché dans le but d'offrir une performance stable supérieure à l'EONIA.

Organisation

2018 aura été une année riche sur le plan opérationnel avec l'obtention de plusieurs extensions d'agrément (Réception Transmission d'Ordres, Dérivés Complexes, gestion de dettes immobilières et infrastructure).

Plusieurs chantiers importants ont par ailleurs mené pour renforcer notre modèle opérationnel, plus particulièrement sur les méthodes et outils de valorisation de dérivés complexes et sur le clearing sur comptes ségrégués.

Le département Opérations & IT est par ailleurs dirigé depuis le 1^{er} janvier 2019 par Marc Banget-Mossaz.

Risques

Après la mise en place en 2017 d'un nouveau cadre de gestion des risques, global au groupe Aviva Investors, un travail important a été mené pour pleinement bénéficier de ce dernier et s'assurer de sa bonne intégration dans l'ensemble des processus métiers.

Par ailleurs, des évolutions ont été apportées à l'organisation pour intégrer les nouvelles exigences apportées par GDPR, et contrôler la bonne mise en œuvre de MIFID II.

3.2. Principes et règles comptables

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis suivant les normes, principes et méthodes comptables généralement admis en France conformément au règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, et aux principes suivants :

- Principe de prudence,
- Principe des couts historiques
- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les principes, règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

Actifs immobilisés

Comptabilisation des immobilisations

- Acquisition

Le montant comptabilisé en compte d'immobilisations est le coût d'acquisition, notamment le prix d'achat ajouté aux frais accessoires.

Lorsque la facture est composée de plusieurs lignes, seule la partie immobilisation et frais accessoires est comptabilisée en actif immobilisé. Les autres lignes sont ventilées selon leur nature de charges (exemple maintenance).

- Amortissement

La méthode d'amortissement retenue est le mode linéaire et l'amortissement est calculé mensuellement.

- Cession

En cas de cession d'immobilisation, le résultat de cession est distingué en deux parties en comptabilité :

En compte de charge : valeur nette comptable

En compte de produits : produits de la cession

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. D'éventuelles dépréciations sur ces titres sont déterminées par référence au cours de bourse pour les titres cotés et à la valeur vénale pour les autres.

Charge fiscale

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), instauré par la loi de finances rectificative pour 2012, est applicable depuis l'exercice 2013. Le CICE déterminé pour l'entreprise vient en déduction de l'impôt sur les sociétés dont celle-ci est redevable au titre de l'exercice concerné. Comptablement, et compte tenu de la nature du crédit d'impôt, celui-ci est enregistré en diminution, non pas de la charge d'impôt sur les sociétés, mais des frais de personnel.

Le CICE a pour objet d'améliorer la compétitivité des entreprises et ainsi leur permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement.

A compter de l'exercice 2014, l'entreprise bénéficiaire du CICE au titre de l'exercice précédent retrace dans ses comptes annuels l'utilisation qui a été faite du crédit d'impôt.

Le Comité d'entreprise a été informé et consulté avant la date limite du 1^{er} juillet, sur cette utilisation.

Le crédit d'impôt 2017 imputé sur la liquidation de l'impôt en 2018 a permis de financer cette année en partie, des projets stratégiques pour la société.

Une large part a été utilisée pour le financement du projet SOE qui vise à équiper l'ensemble du personnel de matériel informatique nomade, un accès à distance sécurisé et robuste et le déploiement d'outils collaboratifs digitaux.

Aviva Investors France a aussi investi en recherche et analyse afin d'enrichir son programme d'activité avec l'obtention de l'agrément à la Réception et Transmission d'Ordres.

Avantages du personnel

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages long terme et avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 du 1er avril 2003, la société Aviva Investors France applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements.

Elle applique la méthode « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.

Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, de dépréciations si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture tel que défini par les règles du Groupe.

Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

Impôt

La société Aviva Investors France est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale dont la société tête de groupe est Aviva France.

3.3. Notes sur le bilan social

Capitaux propres

Capital :

Au 31 décembre 2018, le capital entièrement libéré est composé de 1 166 800 actions d'une valeur nominale de 15,25 €, bénéficiant des mêmes droits.

En milliers d'€	Nombre d'actions	Valeur (en K€)
Position début d'exercice	1 166 800	17 794
Mouvements sur la période	0	0
Position en fin d'exercice	1 166 800	17 794

Evolution des capitaux propres :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la situation nette après l'affectation du résultat de l'exercice 2017 lors de l'assemblée générale tenue le 27 Juin 2018.

En milliers d'€	Situation nette au 1/01/2018	A.G.O	Résultat exercice 2018	Situation nette au 31/12/2018
Capital social	17 794			17 794
Réserve légale	1 779			1 779
Autres réserves	4 046			4 046
Report à nouveau	21	87		109
Résultat de l'exercice	27 741	-27 741	25 283	25 283
Situation nette	51 381	-27 653	25 283	49 011

Il a été mis en paiement un dividende de 27 653 milliers d'euros au titre du report à nouveau et du résultat 2017.

Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Immobilisation en milliers d'€	Montant brut au 1/01/2018	Augmentations	Cessions	Montant brut au 31/12/2018
Logiciels	497	26	0	524

Immobilisations incorporelles

Immobilisation en milliers d'€	Mode	Durée	Cumulées au 1/01/2018	Dotations	Reprise	Cumulés au 31/12/2018
Logiciels	linéaire	1 an	497	13	0	510

Immobilisations corporelles

Immobilisation en milliers d'€	Montant brut au 1/01/2018	Augmentations	Cessions	Montant brut au 31/12/2018
Matériel informatique	1 004	158		1 162
Matériel et mobilier de bureau	914	3		917
Agencements aménagement	1 799	0		1 799
Total	3 717	160	0	3 877

Immobilisations corporelles

Immobilisation en milliers d'€	Mode	Durée	Cumulées au 1/01/2018	Dotations	Reprises	Cumulés brut au 31/12/2018
Matériel informatique	linéaire	3 et 4 ans	536	215		751
Matériel et Mobilier de bureau	linéaire	3 à 10 ans	164	92		255
Agencements aménagement installations	linéaire	5 à 10 ans	327	212		539
Total			1 027	518	0	1 545

Immobilisations financières

Immobilisation en milliers d'€	montant brut au 1/01/2018	Augmentations	cessions	montant brut au 31/12/2018
Prêts	0	0	0	0
Dépôts et cautionnement	391	6	0	397
Total	391	6	0	397

Actif circulant

Créances :

Les créances libellées en devises sont converties au taux de change de clôture tel que défini par les règles du Groupe.

Créances en milliers d'€	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Autres créances :			
Personnel et comptes rattachés	144	144	
Etat, TVA	1 160	1 160	
Groupe et associés (dont créance sur Aviva France, intégration fiscale)	14 611	14 611	
Autres comptes débiteurs :			
Produits à recevoir sur commission de gestion	27 099	27 099	
Autres créances	2 823	2 823	
Total des créances	45 837	45 837	

Au sein des créances, les produits à recevoir résultent essentiellement de commissions de gestion à encaisser sur différents fonds.

Disponibilités :

Les actifs de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur historique d'acquisition.

Valeurs mobilières de placement :

En 2018, le montant s'élève à 94 860 milliers d'euros. Il se compose principalement d'OPCVM Aviva Investors Monétaire. A la clôture de l'exercice, la valeur de marché est comparée au coût d'entrée. La valeur de marché de ces titres à la clôture de l'exercice s'élève à 94 648 milliers d'euros. Après avoir comparé la valeur d'inventaire et la valeur de marché, il en résulte une moins-value latente de 212 milliers d'euros.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges comptabilisées sont les suivantes :

Nature de la provision (en milliers d'€)	Montant à l'ouverture 01/01/2018	Autres mouvements	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture 31/12/2018
Provision contrôle Urssaf	34		69	-34	69
Provision charge prudhomme	226				226
Engagements long terme	420	16	22		459
Engagements postérieurs à l'emploi	1 809	139	52	-30	1 970
Total général	2 490	155	143	-64	2 724

Les dotations et reprises de provisions impactent le résultat d'exploitation.

1) Les avantages postérieurs à l'emploi

Régime à cotisations définies :

La société verse des cotisations à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Cardif.

Cette cotisation s'élève à 2,30% de la masse salariale.

Le montant des cotisations constatées en charge s'est élevé à : 346 milliers d'euros.

Régime à prestations définies :
Il est constitué :

- de la couverture médicale :

Suite à la renégociation avec les instances du personnel, le groupe Aviva ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle du groupe Aviva.

En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités qui seraient financés en partie par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs

- des indemnités de fin de carrière.

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	Total
Variation de la dette actuarielle			
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	932	1 693	2 625
- Coût des services rendus dans la période	37	154	191
- Intérêt sur la dette	15	25	40
- Cotisations employés			
- Modification du régime			
- Acquisitions/Cessions de filiales			
- Réductions de régimes			
- Cessations de régimes			
- Evénements exceptionnels			
- Gains/(pertes) actuariels	-96	75	-21
- Prestations	-17	-243	-260
- Ecart de conversion			
- Transfert des provisions de personnel	113	26	139
- Autres			0
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	983	1 730	2 713
Dont régimes entièrement non financés	983	1 730	2 713
Dont régimes financés en tout ou partie			
Variation des actifs de couverture			
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant
- Prestations versées			
- Rendements des actifs			
- Ecart actuariel			
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant
Couverture financière (A+B)	983	1 730	2 713
- Ecart actuariel restant à amortir (gains/pertes)	-198	-546	-744
- Coût des services passés restant à amortir			
- Dette initiale restant à amortir			
- Actif non comptabilisé			
Montant comptabilisé au bilan	785	1 184	1 970
Juste valeur des droits à remboursement			
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture			
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture			
- Précisions sur les droits à remboursement			
Charge de l'exercice			
- Coût des services rendus de la période	37	154	191
- Coût financier (effet de la désactualisation)	15	25	40
- Prestations			
- Rendement attendu des actifs de régime			
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	17	34	51
- Amortissement du coût des services passés			
- Amortissement de la dette initiale non constatée			
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation			
- Plafonnements d'actifs			
- Evénements exceptionnels			0
- Autres			0
Coût total de la période	69	213	282
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R)			
Valeur de bilan à l'ouverture	621	1 188	1 809
Prestations	-17	-243	-260
- Transferts de personnel	113	26	139
Autres (charge de l'exercice)	69	213	282
Valeur de bilan à la clôture	786	1 184	1 970

Hypothèses actuarielles :	Mutuelle	IFC/IDR
- Taux d'actualisation retenus régime	1,75%	1,70%
- Taux d'inflation retenus régime	2%	
- Taux de rendement attendus des actifs régime		
- Table de mortalité des actifs	TGH-TGF 2005	INSEE F 2008-2010
- Table de mortalité des retraités	TGH-TGF 2005	
- Taux attendus d'augmentation de salaires		*
- Taux d'évolution des coûts médicaux	3%	
- Taux d'augmentation des rentes retenu		
- Age de départ en retraite	62 ans (non cadres)	63 ans (cadres)
- Taux de sortie		*
* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle		

Engagements Long Terme

Intitulé	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Médaille du travail	68	65	3
Jours anniversaires	391	355	36
Total	459	420	39

Autres dettes

Toutes les dettes ont des échéances à moins d'un an.

Les dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture tel que défini par les règles du Groupe.

Dettes en milliers d'€	Montant brut 31/12/2018	Montant brut 31/12/2017	Montant brut 31/12/2016
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	994	311	0
Dettes fiscales et sociales	18 128	18 202	17 352
Personnel et comptes rattachés	10 578	9 694	9 637
Dettes sociales	3 790	4 187	4 080
Etat et TVA collectée	128	529	2
Autres impôts et taxes et assimilés	3 632	3 793	3 633
Groupe et associés	13	925	6
Dettes d'intégration fiscale Aviva Participation	0	925	0
Autres	13	0	6
Autres dettes	72 645	39 589	39 759
Charges à payer sur commissions de gestion financière	59 724	30 916	27 424
Charges à payer sur autres frais d'exploitation	12 921	8 673	12 336
Total des dettes	91 780	59 028	57 117

Les charges à payer sont essentiellement constituées de provisions pour rétrocessions de commissions.

3.4. Notes sur le compte de résultat social

Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'€	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation			
Commissions de gestion SICAV-FCP	194 144	191 694	171 326
Commissions FCT (dette illiquide)	2 517	1 135	
Délégation tiers	1 907	1 496	1 311
Contribution développpt ventes	2 930	6 192	4 651
Commission de mouvement	648	1 001	610
Rémunération des comptes sous mandats	6 819	7 232	9 529
Droits d'entrée	15	31	60
Total chiffre d'affaires	208 979	208 781	187 486
Autres produits:Sous-location GIE AF-Chq prescrits	0	0	0
Produits financiers			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières	6	9	14
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	146
Indemnisation de bourse	0	0	572
Profits de change	47	213	423
Total produits financiers	53	222	1 155
Total des produits d'exploitation et financiers	209 032	209 003	188 641

Achats et charges externes

En milliers d'€	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Rétrocessions SICAV-FCP	117 179	115 829	100 935
Frais sur les OPCVM	9 237	8 936	8 376
Autres achats et charges externes	11 862	10 835	10 457
Total autres charges	21 099	19 771	18 833
Achats et charges externes	138 278	135 600	119 768

Résultat courant

Le résultat courant est le solde net des produits financiers et des produits d'exploitation d'une part, des charges d'exploitation, des charges financières, et quote-part de résultat d'opérations faites en commun d'autre part.

En milliers d'€	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Brut	38 373	43 908	40 861
Impôt	-11 740	-14 733	-15 732
Net	26 633	29 175	25 128

Résultat exceptionnel

En milliers d'€	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Brut	-39	39	98
Impôt	0	0	
Net	-39	39	98

Le résultat exceptionnel comprend la régularisation en charge de 38 142€ du prorata de TVA passant définitivement de 5% à 4% fin 2017

Résultat net

<u>En milliers d'€</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat brut	38 334	43 947	40 959
Participation, intéressement	-1 311	-1 473	-832
Impôt	-11 740	-14 734	-15 732
Résultat net	25 283	27 741	24 394

Opérations faites en commun

En tant que membre du GIE Aviva France, Aviva Investors France a l'obligation de comptabiliser en résultat sa quote-part lui incombant dans la répartition du résultat du Gie Aviva France qu'il soit bénéficiaire ou déficitaire (Art 5 du règlement intérieur du Gie Aviva France).

En 2018, la quote-part d'Aviva Investors France dans la perte comptable du GIE Aviva France s'élève à 3 558 euros.

Impôt sur les bénéfices

Le montant dû par Aviva Investors France à Aviva France au titre de son imposition individuelle pour 2018 est de 11.7 millions d'euros.

Conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt dont serait redevable Aviva Investors France si elle n'était pas intégrée fiscalement.

3.5. Autres informations

Consolidation

Le groupe Aviva France qui détient la majorité des droits de vote et des droits financiers de la société établit des comptes consolidés dans lesquels Aviva Investors France est intégrée globalement.

Effectif moyen

L'effectif moyen directement rémunéré par la société au cours de l'exercice 2018 est de 142 personnes, contre 128 personnes en 2017.

Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes distinguant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des services autres que la certification des comptes est mentionnée dans les comptes d'Aviva France.

3.6. Perspectives de l'activité 2019

Le projet de fusion absorption de la société Aviva Investors Real Estate France par la société Aviva Investors France a été présenté aux représentants du personnel lors d'une réunion du Comité d'Entreprise en date du 18 février 2019. Ce projet a été approuvé sans réserve par le Comité d'Entreprise. Sous réserve de l'approbation par les organes sociaux des deux sociétés et de l'Autorité des Marchés Financiers, cette opération de fusion devrait intervenir d'ici la fin de l'exercice avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

2019 sera une année de vigilance sur les marchés avec des événements géopolitiques majeurs comme le Brexit. Dans ce contexte, une importante rigueur sera appliquée dans la gestion du niveau de risque des portefeuilles tout en s'appuyant sur des éléments d'analyses quantitatives quand disponibles.

Le mouvement d'intégration ESG dans les processus de gestion reste une priorité stratégique pour 2019, avec l'augmentation des solutions d'investissement « Responsables » (gestion ISR), et le développement de fonds thématiques autour des critères SDG (Sustainable Development Goals) adoptés par l'ensemble des Etats membres des Nations Unies en 2016.

Un accent fort sera donné au développement commercial vers les clients externes, notamment à l'international. Ces derniers pourront notamment bénéficier des investissements réalisés pour améliorer de manière significatives tous les processus ayant un impact sur l'expérience client.

Rapport du Conseil de surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre société vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux dispositions statutaires pour vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice 2018, les résultats de cette activité, les perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation, en particulier, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et l'affectation du résultat de l'exercice.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du Directoire et du rapport du Commissaire aux comptes sur leur mission de vérification et de contrôle des comptes sociaux ainsi que celle du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L.225-86 du Code de commerce.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 font apparaître les principaux postes suivants :

Total du bilan : 143 514 212 euros

Chiffre d'affaires : 208 978 817 euros

Résultat de l'exercice : 25 283 157 euros

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Directoire nous a informé périodiquement et régulièrement au cours de l'exercice écoulé de la gestion des affaires sociales. Il nous a fourni les informations et rapports sur la marche de la société et nous a présentés, en temps utile, le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2018. En outre, le Directoire nous a remis son rapport annuel.

Ce rapport du Directoire ainsi que le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2018 n'appellent, de notre part, aucune observation.

Le Conseil de Surveillance approuve les propositions faites à titre ordinaire par le Directoire et vous invite à les accepter. En conséquence, nous vous proposons d'émettre un vote favorable aux résolutions qui vous sont soumises à titre ordinaire.

Enfin, nous nous associons au Directoire pour remercier les collaborateurs d'Aviva Investors France pour leur contribution efficace au développement de la société, mais également pour l'énergie qu'ils ont su déployer tout au long de l'exercice pour favoriser celui d'Aviva Investors, au cours de l'exercice 2017.

Le Conseil de Surveillance

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de votre société vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux dispositions statutaires pour vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice 2017, les résultats de cette activité, les perspectives d'avenir, et pour soumettre à votre approbation, en particulier, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et l'affectation du résultat de l'exercice.

Conformément à l'Ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, prise en application de la loi Sapin 2 et son décret d'application 2017-1174 du 18 juillet 2017, nous vous présentons le **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**.

1. Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

En application des dispositions légales, nous vous précisons à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, lesquelles ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes de la société, il existe une convention réglementée dite « liquidity commitment agreement conclue en date du 18 mai 2018 entre Aviva Investors Luxembourg et Aviva Investors France, Aviva Vie, Aviva Epargne Retraite, Aviva Investors Global Services Limited, approuvée en réunion du Conseil de Surveillance en date du 4 mai 2019.

Cette lettre de liquidité a pour objet de permettre aux « sponsors de liquidité » d'assurer la liquidité du fonds « Aviva Investors Fund of Funds – Afer Multi Foncier Real Estate » en souscrivant des parts de ce fonds selon les modalités prévues dans cette lettre.)

En contrepartie de l'apport de liquidité au fonds, les « sponsors de liquidité » (Aviva Vie et AER) percevront une rémunération annuelle égale à 5 points de base de l'encours du fonds « Aviva Investors Fund of Funds – Afer Multi Foncier Real Estate ».

50% de cette rémunération est versée à chaque sponsor par ce fonds.

2. Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans quelque société que ce soit par chacun des mandataires sociaux de la Société.

3. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe aux présentes tous éléments quant :

- à la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances (Code de Commerce art. L 225-102-1) de notre société ou d'une société dont notre société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou d'une société détenant directement ou indirectement plus de la moitié du capital de notre société, et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;

- au montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées (au sens du Code de Commerce art. L 233-16 ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé ;
- aux engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements et les sommes susceptibles d'être versées à ce titre ;
- aux engagements pris en faveur des dirigeants par une autre société du groupe si elle doit fournir une contrepartie à ces engagements, quelle qu'en la nature, financière ou autre.

ANNEXE 1

LISTE DES FONCTIONS DE GESTION, DE DIRECTION, D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE EXERCEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DANS DES ENTITES DE DROIT FRANÇAIS AU COURS DE L'EXERCICE 2018

Mike CRASTON

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris		Supervisory Board Member	-

Patrick DIXNEUF

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	---
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	---
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	renouvelé par : 1. AGA le 18-06-2018 2. Conseil le 13-04-2018 (par anticipation)
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	---
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	1 & 2. : désigné le 13-04-2018 1. ratifié par AGA le 18-06-2018
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur 2. président du conseil d'administration membre du Comité de l'Audit et des Risques et du comité des Nominations et des Rémunérations	1.renouvelé par AGO du 24-05-2018
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	administrateur	---
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre et vice-président du conseil de surveillance	
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	---

Patrick Dixneuf exerce aussi des fonctions de gérance d'une SCI familiale

Arthur CHABROL

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué	---
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance	nommé le 04-05-2018
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SGP 810 423 392 RCS Paris	société anonyme	administrateur	nommé le 10-04-2018
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	1. coopté le 01-03-2018 et ratifié par AGO du 11-04-2018 / renouvelé par AGA du 18-06-2018 2. nommé à compter du 05-03-2018
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	1. et 2. : nommé à compter du 05-03- 2018 1. ratifié par AGA du 18-06-2018
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE (ex NEWCO 2) 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	nommé le 13-06-2018
NEWCO 3 834 141 517 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	désigné le 01-03-2018 fin de mandat le 05-03-2018

Steve FARRALL

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	AIF Supervisory Board Member	-

Phalla GERVAIS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA FRANCE 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué	---
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur 2. membre du Comité d'Audit et des Risques	1 : renouvelée par AG du 24-05-2018 2 : nommée le 04-04-2018
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	---
AVIVA RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général	1 : nommée le 30-03-2018 2 : nommée le 13-04-2018
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme	membre du conseil de surveillance	---
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SA 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	représentante permanente d'Aviva Vie, administrateur	---
AFER PREMIUM en cours d'immatriculation	SICAV	représentant permanent d'Aviva Vie, administrateur	désignée le 21-12-2018
GIE AFER 305 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	désignée le 08-02-2018 par Aviva Epargne Retraite

Bruno de SEGUINS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général délégué	1 : --- 2 : nommé le 27-06-2018
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur	renouvelé par AGA du 18-06-2018
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration	1 et 2 : ---
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance	---
AVIVA SOLUTIONS 499 568 665 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	président	-
AFER PREMIUM en cours d'immatriculation	SICAV	administrateur	nommé le 21-12-2018
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur	---

Julien BRAMI

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA VIE 732 020 805 RCS Nanterre	Société anonyme	1. Directeur Général délégué 2. Directeur Général	-
AVIVA EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	Société anonyme	1. Administrateur 2. Directeur Général	-
ANTARIUS 402 630 826 RCS Paris	Société anonyme	Administrateur	-
AVIVA ASSURANCES 306 522 665 RCS Nanterre	Société anonyme	Administrateur	-
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Son mandat a pris fin le 04/05/2018
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SGP 810 423 392 RCS Paris	Société anonyme	Administrateur	-
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	Société anonyme	Administrateur	-

Inès de DINECHIN

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Présidente du Directoire	-
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE SGP 810 423 392 RCS Paris	Société anonyme	Administrateur	Nommée par CA du 21/04/2017
AVIVA INVESTORS REAL ESTATE FRANCE 434 129 649 RCS Paris	Société anonyme	Administrateur	Nommée par CA du 21/04/2017

Denis LEHMAN

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	1. Directeur des Investissements	-
AVIVA CONVERTIBLES 403 566 623 00027 R.C.S. Paris	SICAV	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration 3. Directeur Général	-
AVIVA EUROPE 328 677 943 R.C.S. PARIS	SICAV	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration 3. Directeur Général	-
AFER SFER 400 680 245 R.C.S. PARIS	SICAV	4. Administrateur 5. Président du Conseil d'Administration 6. Directeur Général	-
AVIVA OBLIG INTERNATIONAL 317 469 542 R.C.S. PARIS	SICAV	7. Administrateur 8. Président du Conseil d'Administration 9. Directeur Général	-
AVIVA OBLIREA 308 378 751 R.C.S. PARIS	SICAV	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration 3. Directeur Général	-
AVIVA PATRIMOINE 343 163 614 R.C.S. PARIS	SICAV	1. Administrateur 2. Président du Conseil d'Administration 3. Directeur Général	-
AVIVA RENDEMENT EUROPE 328 677 950 R.C.S. PARIS	SICAV	Administrateur	-
AVIVA INVESTISSEMENTS 485 289 219	Société anonyme	Administrateur	-

Emmanuel BABINET

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire	

Véronique CHERRET

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS France 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire	-

Christian DORMEAU

SOCIETES	FORME DE L'ENTITÉ	FONCTIONS	MOUVEMENTS DURANT L'EXERCICE
AVIVA INVESTORS FRANCE 335 133 229 RCS Paris	Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	1. Membre du Directoire 2. Directeur Général	Démission le 21/12/2018
AVIVA DIVERSIFIE 692 045 982 RCS Paris	Société d'Investissement à Capital Variable	Représentant permanent d'Aviva France - Administrateur	Démission le 21/12/2018
AVIVA OBLIREA 308 378 751 RCS Paris	Société d'Investissement à Capital Variable	Administrateur	Démission le 21/12/2018
AVIVA OBLIG INTERNATIONAL	Société d'Investissement à Capital Variable	Administrateur	Démission le 21/12/2018



ANNEXE 2**REMUNERATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES, DURANT L'EXERCICE, AUX MANDATAIRES SOCIAUX PAR LE GROUPE AVIVA FRANCE****Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque mandataire social**

en €	Patrick Dixneuf	Phalla Gervais	Arthur Chabrol
Rémunérations perçues en 2018 <i>(détaillées au tableau 2)</i>	1 520 207	773 193	625 333
Valorisation des actions de performance non conditionnelle attribuées en 2018 ^(*)	814 016	291 006	293 297
TOTAL	2 394 223	1 064 199	918 631

(*) L'attribution des actions issues des plans LTIP est soumise à des conditions de performance Aviva sur 3 ans.

Récapitulatif des rémunérations de chaque mandataire social

en €	Patrick Dixneuf	Phalla Gervais	Arthur Chabrol
Rémunération fixe	600	572 354 648	356 667
Rémunération variable	667	522 252 000	256 667
Rémunération exceptionnelle **			
Rémunération variable LTI (long Term Incentive 2015)	520	299 85 576	
Rémunération variable différée (2015)	421	185 78 783	
Jetons de présence			
Avantages en nature		2 186	12 000
TOTAL	207 1 580	773 193	625 333

Récapitulatif des actions de performance attribuées à chaque mandataire social**Patrick Dixneuf**

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan ⁽¹⁾	45 764	256 968	26/03/2018	26/03/2021
Plan de RSU (Restricted Stock Units) ⁽²⁾	99 206	557 048	26/03/2018	26/03/2021

⁽¹⁾ Rémunération variable différée : Annual Bonus Plan

⁽²⁾ Long Term Incentive Plan : Plan de RSU (Restricted Stock Units)

Phalla Gervais

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan ⁽¹⁾	22 065	123 896	26/03/2018	26/03/2021
Plan de RSU (Restricted Stock Units) ⁽²⁾	29 761	167 110	26/03/2018	26/03/2021

⁽¹⁾ Rémunération variable différée : Annual Bonus Plan

⁽²⁾ Long Term Incentive Plan : Plan de RSU (Restricted Stock Units)

Arthur Chabrol

Nom et date du Plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Annual Bonus Plan ⁽¹⁾	22 473	126 187	26/03/2018	27/03/2021
Plan de RSU (Restricted Stock Units) ⁽²⁾	29 761	167 110	26/03/2018	27/03/2021

⁽¹⁾ Rémunération variable différée : Annual Bonus Plan

⁽²⁾ Long Term Incentive Plan : Plan de RSU (Restricted Stock Units)



ANNEXE 3

De : Emmanuel Babinet

Le 24 Avril 2019

1. Dispositif et Profil de risques 2019

1.1. Gouvernance

Les différents Comités Risques Opérationnels, Conformité, Risques d'investissements et Comité Supervision des Risques ont été tenus conformément à leurs Termes de Référence.

Pour mémoire, le Comité de Supervision des risques est rattaché au Conseil de Surveillance. Ce Comité assiste le Conseil dans la conduite de ses missions en lui apportant une vision complète des problématiques rencontrées et, de ce fait, plus de confort dans le pilotage de la maîtrise des risques. Ce comité se tient a-minima trimestriellement. Le Comité de Supervision des Risques s'ajoute aux Comités plus opérationnels qui permettent au Directoire de piloter les niveaux de risques, et leurs évolutions.

Comme indiqué dans le rapport 2018, la méthodologie interne Groupe («ORCM») a été utilisée en 2019.

1.2. Plan de contrôle – Conformité et Contrôle Interne

En 2018, 68 missions de contrôles ont été réalisés (68 en 2016, 74 en 2017). 68 recommandations d'amélioration ont été émises et acceptées par les différentes lignes métiers. 61 ont été mises en œuvre et 7 sont en cours de déploiement. Ces améliorations concernent essentiellement les contrôles de 1er niveau et leur formalisation.

1.3. Dispositif «ORCM» de suivi de cartographie et suivi des risques

Pour mémoire, en 2017 le dispositif de cartographie et de suivi des risques a été revu, avec l'implémentation d'une nouvelle méthodologie (ORCM) et d'un outil (iCARE), communs à l'ensemble du Groupe Aviva. Au niveau du métier de Gestion d'Actifs (Aviva Investors), une cartographie type des risques et contrôles clés a été établie pour chacune des fonctions. Cette cartographie a été déclinée au niveau d'Aviva Investors France, et des plans de tests (annuels) définis pour les contrôles clés.

En 2018, cette cartographie a pu être mise à jour au fur et à mesure des évolutions (mise en place d'améliorations ou d'actions correctrices, ou détection de déficiences pour donner suite à un incident ou lors d'une mission de contrôle) ; l'impact sur le profil des risques et la responsabilité des actions de remédiation ont également été clarifiés, permettant un suivi plus précis dans les différentes instances de gouvernance et rapports au Groupe.

A fin 2018, 5 risques étaient considérés «hors tolérance» avec des actions de remédiations en cours.

La rédaction de l'ensemble des prospectus des fonds ouverts d'Aviva Investors France a été revue avec l'assistance du cabinet d'avocats GIDE pour faire suite et répondre à une demande de clarification de l'AMF portant sur 5 OPC. Ce projet démarré en Juin 2018 a été achevé en février 2019.

1.4. Incidents opérationnels

En 2018, 57 incidents opérationnels ont été détectés contre 67 en 2017. 6 incidents ont nécessité une indemnisation pour un montant total de 14K€ (contre 102K€ en 2016).

1.5. Evolutions Règlementaires

Le cadre réglementaire est marqué par de nombreuses et importantes évolutions impactant l'organisation interne (MIFID 2, GDPR, MMFR, PRIIPS, Benchmark regulation pour les plus importantes).

L'équipe Contrôle Interne et Conformité est en charge du suivi des évolutions règlementaires, des doctrines et sanctions publiées par l'AMF. Le RCCI anime un Comité qui permet d'en informer les responsables opérationnels,

de s'assurer que des groupes de travail et responsables de chantier soient désignés, et enfin que les travaux de mise en conformité soient réalisés dans les délais.

Dans le cadre de la démarche de supervision des pratiques opérationnels et thématique (dite SPOT) de l'AMF, Aviva Investors France a répondu à 3 questionnaires de place AMF concernant les Stress Tests, la réglementation SFT et la Cybersécurité.

1.6. Contrôle des Risques d'Investissement

Les améliorations du dispositif d'encadrement des risques, planifiées pour 2018, ont été mises en œuvre :

- Plan de contrôle ;
- Suivi des leviers ;
- Stress tests ;
- Dispositif de validation des modèles de valorisation des produits dérivés dans le cadre de l'agrément dérivés complexes.

Le déploiement du contrôle de deuxième niveau sur l'activité de dettes privées a démarré et sera poursuivi en 2019.

Aucun dépassement de limite n'a conduit à couper des positions, mais plutôt à surveiller l'évolution des profils de risque et donc ajuster les décisions de gestion.

1.7. Contrôle Périodique / Audit Interne

Le plan de contrôle périodique (3^{ème} niveau de contrôle mis en place par Aviva Investors France) vise à couvrir l'ensemble des fonctions et processus clés sur une base triennale. 2018 correspond à la 2^{ème} année du cycle. 9 missions de contrôle périodiques ont été réalisées (11 en 2017). Ce plan a été complété de 4 missions d'audit interne (Audit Groupe Aviva). Au total 33 recommandations d'amélioration ont été émises, dont 4 correspondants à des risques potentiellement élevés.

1.8. Ressources

A fin 2018, l'équipe Contrôle Interne et Conformité était constituée de 8 personnes, RCCI compris (contre 7 à fin 2017).

A fin 2018, l'équipe de Contrôle des Risques d'Investissement était constituée de 2 personnes, suite à un départ en fin d'année ; 2 recrutements ont rejoint les effectifs courant Janvier 2019, portant l'effectif à 4.

Le responsable du Contrôle Périodique réalise ses propres missions ; il peut s'appuyer sur l'Audit Interne du Groupe et/ou des consultants spécialisés externes.

Les effectifs affectés aux contrôles indépendants des opérationnels restent donc en adéquation avec les bonnes pratiques, à savoir environ 10% des effectifs totaux.

3. Evolutions du périmètre

- Pour mémoire (information déjà indiquée dans le rapport 2018), l'extension d'agrément pour la gestion de créances Immobilières et Infrastructure, déposée à l'AMF en septembre 2017, a été obtenue en Janvier 2018.
- L'extension d'agrément pour la RTO a été déposée à l'AMF en Juin 2018, a été obtenue en Septembre 2018
- L'extension d'agrément pour la gestion de dérivés complexes, a été déposée à l'AMF en Mars 2018 et a été obtenue en Octobre 2018.
- L'extension d'agrément pour la gestion d'obligations convertibles contingentes a été déposée à l'AMF en novembre 2017 ; et a été obtenue en Octobre 2018.



ANNEXE 4
RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2019

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant, au titre de l'exercice clos le 31/12/2018, les conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-86 du Code de commerce, approuve en tant que de besoin les opérations visées dans ce rapport.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2018, soit 25.283.157,48 euros, auquel s'ajoute le report à nouveau de 108.770,52 euros, formant ainsi un total distribuable de 25.391.928,00 euros, de la façon suivante :

- aux actionnaires, un dividende de 21,76 € par action, soit 25.389.568,00 €
- le solde, au compte de report à nouveau 2.360,00 €

Ce dividende serait mis en paiement à compter du 25 juin 2019.

Pour votre information, nous vous rappelons le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents :

	Exercice 2015	Exercice 2016	Exercice 2017
Dividende par action (en euros)	21,42 (*)	24,00 (*)	23,70 (*)

(*) dividende ouvrant droit à un abattement de 40% pour les personnes physiques.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur une nouvelle convention conclue par la société avec, notamment, Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite, ratifie les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnée.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires notamment de publicité, de dépôt et autres.

